

Structure et dynamique de la ségrégation sociale dans les collèges parisiens

Structure and dynamics of social segregation in the junior high schools of Paris

Estructura y dinámica de la segregación social en los colegios parisinos

Struktur und Dynamik der sozialen Segregation an Pariser Mittelschulen (Collèges)

Pierre Merle



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rfp/1597>

DOI : 10.4000/rfp.1597

ISSN : 2105-2913

Éditeur

ENS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2010

Pagination : 73-85

ISBN : 978-2-7342-1186-0

ISSN : 0556-7807

Référence électronique

Pierre Merle, « Structure et dynamique de la ségrégation sociale dans les collèges parisiens », *Revue française de pédagogie* [En ligne], 170 | janvier-mars 2010, mis en ligne le 01 mars 2014, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rfp/1597> ; DOI : 10.4000/rfp.1597

Structure et dynamique de la ségrégation sociale dans les collèges parisiens

Pierre Merle

Cet article étudie l'évolution de la ségrégation sociale dans les collèges parisiens publics et privés de 2005 à 2008 à partir d'une exploitation secondaire de la base IPES (Indicateurs de pilotage des établissements du secondaire). L'analyse autorise les trois principaux résultats suivants. Premièrement, une minorité de collègues, au recrutement très aisé ou très populaire, participe de façon forte à la ségrégation globale. Deuxièmement, la ségrégation sociale inter-collèges, stable entre 2005 et 2006, est croissante lors des rentrées ultérieures (2007 et 2008), parallèlement à la mise en œuvre de l'assouplissement de la carte scolaire. Enfin le secteur privé, non soumis à la carte scolaire, se caractérise par une ségrégation sociale plus forte et participe plus largement à la croissance de la ségrégation sociale que le secteur public. Ces résultats révèlent l'emprise croissante d'une norme de l'entre-soi scolaire et, de façon concomitante, un recul des principes et pratiques de mixité sociale dans les collèges parisiens.

Descripteurs (TESE) : exclusion sociale, carte scolaire, égalité des chances, enseignement public, enseignement privé.

Le thème de la ségrégation sociale est central dans les recherches sur l'école, pour au moins trois raisons. Premièrement, les chercheurs ont montré que la ségrégation sociale inter-établissements est globalement d'autant plus élevée que le choix de l'établissement est libre (Hirtt, 2007 ; Mons, 2007). Deuxièmement, de nombreuses recherches, tant internationales (Vandenberghes, 2001 ; Monseur & Crahay, 2008) que nationales (Piketty & Valdenaire, 2006 ; Duru-Bellat & Suchaut, 2005), ont mis en évidence que les contextes de scolarisation, tout parti-

culièrement le niveau de ségrégation sociale, participent à la construction des inégalités des trajectoires scolaires. Enfin la France fait partie des pays de l'OCDE dans lesquels la proportion d'écoles socialement mixtes est l'une des plus basses, de l'ordre de 40 % (Monseur & Crahay, 2008). Pour ces raisons, il devrait exister une vigilance spécifique à l'égard de l'évolution du recrutement social des établissements scolaires et des politiques à mettre en œuvre pour limiter la proportion d'établissements socialement défavorisés. Si les études internationales, type PISA

(*Program for international student assessment*), autorisent une quantification du niveau de ségrégation sociale des élèves selon les pays, il s'agit de mesures produites par échantillonnage qui ne permettent pas d'appréhender le niveau de ségrégation sociale à une échelle régionale ou communale. La présente recherche a pour objet de combler en partie cette lacune, en s'attachant à l'analyse de la situation des collèges parisiens publics et privés étudiés de façon diachronique (de 2005 à 2008). La connaissance diachronique de la ségrégation sociale présente l'avantage d'étudier les effets de la politique d'assouplissement de la carte scolaire mise en œuvre à la rentrée 2007. Cette modification des modalités d'affectation des élèves a-t-elle permis d'atteindre un des objectifs poursuivis : l'amélioration de la mixité sociale, source d'efficacité et d'équité ?

LA SÉGRÉGATION SOCIALE : UN PROCESSUS SCOLAIRE RÉCURRENT

La ségrégation sociale n'est nullement un phénomène nouveau. Toutes les recherches sur le système éducatif français montrent que l'organisation des enseignements au cours des siècles précédents était principalement fondée sur la séparation des populations scolaires selon leur genre (Lelièvre & Lelièvre, 1991) et leur statut social (1) (Lelièvre, 1990). Au *xix*^e et au début du *xx*^e siècle, dès les classes élémentaires, des cursus distincts quasiment étanches étaient expressément conçus pour les enfants du peuple et ceux des notables. Seuls ces derniers avaient d'ailleurs quelques chances de parvenir au baccalauréat. Il a fallu les réformes de l'entre-deux-guerres et la période gaulliste (la scolarisation obligatoire portée à 16 ans et la réforme Fouchet de 1963), ainsi que la création du collège unique en 1975, pour réunir dans la même structure éducative les enfants que leurs origines sociales distinguaient.

Ce grand mouvement d'homogénéisation structurelle du premier cycle du second degré a permis une diffusion considérable de l'accès au lycée et aux études supérieures. Les deux tiers d'une génération des sortants du système éducatif ont désormais un baccalauréat et un quart est titulaire d'une licence. Paradoxalement, alors que ce mouvement d'unification a soulevé l'espoir d'une démocratisation de l'enseignement, les recherches ont montré la prégnance des fractures scolaires (Oberti, 2007), une ségrégation ethnique marquée (Felouzis, Liot & Perroton, 2005),

l'accroissement de la différenciation sociale des filières du second cycle (Merle, 2000 ; Duru-Bellat & Kieffer, 2008), l'embourgeoisement du recrutement des grandes écoles telles que l'ENS, HEC, l'École polytechnique, l'ENA (Albouy & Wanecq, 2003). La démocratisation est finalement discutée, voire en trompe-l'œil, avec depuis vingt ans, un accroissement continu des inégalités des durées des études entre les élèves les plus et les moins scolarisés (Merle, 2009a). Les ségrégations sociales et scolaires, celles qui semblaient avoir été vaincues par les volontés réformatrices successives, ont renouvelé leur forme. Elles sont moins présentes dans les organigrammes mais se sont réincarnées dans la différenciation des établissements via la multiplication des options et cursus dits adaptés.

Cette récurrence de la ségrégation sociale des populations scolaires est peu quantifiée. Le niveau d'homogénéité ou de ségrégation sociale des publics scolaires est certes connu par les études sur le recrutement des différentes filières de scolarisation des enseignements secondaire ou supérieur. L'exploitation des sources statistiques a notamment permis de montrer l'existence d'une démocratisation ségrégative (Merle, 2000), mais a occulté des inégalités plus opaques, celles résultant des conditions de scolarisation au niveau du collège. La connaissance concrète de cette nouvelle ségrégation, liée notamment à la multiplication des options, constitue un champ de recherche déjà balisé par les investigations qualitatives (van Zanten, 2001), mais en grande partie délaissé par les approches quantitatives.

LA RECHERCHE : CHOIX DE LA COMMUNE ET PROBLÈMES DE MESURE

Le choix de Paris

Pour l'étude de la ségrégation sociale, la commune de Paris, qui correspond à l'académie du même nom, présente des intérêts spécifiques. Premièrement, sa taille. Avec 2,2 millions d'habitants (INSEE, 2009), la commune scolarise la plus importante population de collégiens, répartis en 176 collèges en 2008. À titre de comparaison, les capitales régionales (Bordeaux, Lille, Rennes...) comptent seulement une grosse vingtaine de collèges. Deuxièmement, la diversité sociale. La proportion de ménages parisiens imposés à l'impôt de solidarité sur la fortune est particulièrement élevée (supérieure à 4 %, contre moins de 1 % pour les ménages français) et, à l'autre bout de l'échelle

sociale, les bénéficiaires du RMI sont légèrement plus nombreux que la moyenne nationale (3,36 % contre 3,12 % pour la France). Troisièmement, l'organisation des enseignements dans la commune de Paris se caractérise par une part importante de collégiens et lycéens scolarisés dans les établissements privés. Seuls les secteurs privés des académies de Rennes et de Nantes scolarisent une proportion plus forte d'élèves (Maetz, 2004). Enfin la politique d'assouplissement de la carte scolaire s'est donnée notamment pour objectif d'assurer une plus grande mixité sociale. La capitale, par son importance, est un bon test de la pertinence de cette politique scolaire afin de savoir si cette dernière a, même partiellement, atteint son but.

Les problèmes de mesure de la ségrégation sociale

Comme toute question relativement nouvelle, la connaissance de la ségrégation sociale inter-établissements pose des problèmes de mesure : que mesure-t-on et comment ? Pour les communes importantes, *a fortiori* pour Paris, il est nécessaire d'avoir recours au minimum à deux échelles d'observation : les évolutions globales, relatives à la totalité des collèges ; les évolutions particulières, par établissement, éventuellement regroupés par arrondissement. La ségrégation sociale inter-collèges est aussi potentiellement dépendante d'une structure scolaire distinguant les enseignements public et privé. Dans le secteur public, l'affectation des élèves dépend de la carte scolaire avec possibilité de dérogation. Dans le secteur privé, le choix des parents est libre, bien que soumis à l'accord du chef d'établissement. Cette politique d'affectation des élèves est-elle favorable à la mixité sociale ? La question est d'autant plus sensible que, lors des rentrées scolaires 2007 et 2008, la politique d'assouplissement de la carte scolaire a considéré que l'objectif de mixité sociale relevait de mesures d'affectation des élèves relatives au seul secteur public et a souhaité que ce secteur puisse, à terme, être régulé par le principe du libre choix de l'établissement, en vigueur dans le secteur privé.

La mesure d'un phénomène social est indissociable des sources statistiques disponibles. La base IPES du ministère de l'Éducation nationale fournit sur chaque établissement un certain nombre d'informations : proportion de redoublants, part des élèves étrangers, sections d'adaptation, sex-ratio, origine sociale... Cette base permet toutefois une perspective historique limitée car les données ne sont accessibles que depuis la rentrée scolaire 2004, et seulement depuis

2005 de façon homogène. L'analyse a été menée sur quatre années scolaires, de 2005 à 2008. Cette période est suffisante pour mettre en évidence une évolution possible de la ségrégation sociale et un effet de la politique d'assouplissement de la carte scolaire à partir de la rentrée 2007. Il existe plusieurs façons de mesurer la ségrégation sociale. La seule connaissance de la proportion des élèves favorisés ou défavorisés scolarisés dans chacun des 176 collèges de la capitale constitue un indicateur global, mais pertinent, des concentrations des populations scolaires selon leur origine sociale. Cette première mesure de la dispersion, robuste mais limitée, est complétée par le calcul de l'indice de dissimilarité ID (voir l'annexe 1). Il permet de connaître la proportion d'individus discriminés – plus précisément ayant une caractéristique sociale spécifique telle que le sexe, l'origine sociale, l'âge – qui devraient changer de quartier ou de banlieue (dans le cas présent, de collège) afin de parvenir à une répartition spatiale non discriminatoire de la population selon le critère considéré.

ANALYSE GLOBALE DE LA SÉGRÉGATION SOCIALE INTER-COLLÈGES À PARIS

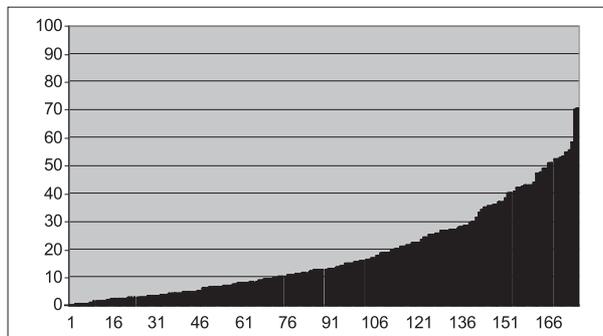
Données globales

Une première approche de la ségrégation sociale inter-collèges est de connaître la distribution des élèves d'origines défavorisée et favorisée. La part de ces deux populations est spécifique dans l'académie de Paris. La proportion d'élèves d'origine aisée est en effet presque deux fois supérieure à la moyenne nationale (44,5 % à Paris ; 23,0 % pour l'ensemble des collèges en 2008) et les élèves d'origine défavorisée sont deux fois moins présents (16,9 % à Paris ; 33,9 % pour la moyenne nationale). Cette proportion réduite d'élèves d'origine défavorisée pourrait limiter les phénomènes de ghetto scolaire. Il n'en est rien. La distribution des élèves défavorisés est très dispersée : dans 10 % des collèges (soit 17 collèges), la part des élèves scolarisés d'origine défavorisée est inférieure à 2,5 % alors que dans 6,2 % des collèges les plus populaires (soit 11 collèges), cette part dépasse 50 % (voir le graphique 1). Une façon complémentaire de saisir globalement la ségrégation sociale des collèges parisiens est de connaître la répartition des élèves d'origine favorisée. La distribution est marquée par une dispersion encore plus sensible. La proportion d'élèves d'origine favorisée varie de 3,2 % (collège public Utrillo dans le 18^e arrondissement de

Paris) à 95,2 % (collège privé St-Louis Gonzague dans le 16^e arrondissement) et 18 collèges, soit 10,2 % du total, accueillent plus de 75 % d'élèves d'origine favorisée (voir le graphique 2). De 2005

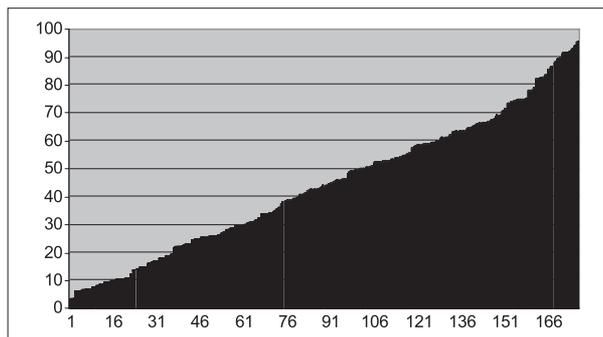
à 2008, ces deux distributions sont *grosso modo* comparables. Les représentations graphiques permettent de saisir l'importance des écarts de recrutement social sans autoriser une analyse diachronique.

Graphique 1. – Répartition des 176 collèges parisiens publics et privés selon leur part d'élèves scolarisés d'origine défavorisée en 2008



Lecture : dans 76 collèges parisiens, la part d'élèves scolarisés d'origine défavorisée est inférieure à 10%.

Graphique 2. – Répartition des 176 collèges parisiens publics et privés selon leur part d'élèves scolarisés d'origine favorisée en 2008



Lecture : dans 106 collèges parisiens, la part d'élèves scolarisés d'origine favorisée est inférieure à 50%.

La mesure diachronique de la ségrégation sociale inter-collèges

Le calcul de l'indice de dissimilarité permet de connaître le niveau et l'évolution de la ségrégation sociale dans les collèges parisiens sur la période étudiée. L'indice est de 43,8 % en 2008 (voir le tableau 1). À cette date, il faudrait intervertir 5 105 élèves d'origine populaire (soit 36,4 % d'entre eux) inscrits dans les collèges populaires avec 5 105 élèves d'autres origines sociales (soit 7,4 % d'entre eux), scolarisés dans les établissements au recrutement social moyen et supérieur, pour assurer, quel que soit le collège, une répartition équivalente entre les élèves défavorisés et les élèves des autres catégories sociales. À titre de comparaison, pour une commune comme Rennes, l'indice de dissimilarité est de 29 % en 2006 (Merle, 2009b). L'indice de dissimilarité parisien est donc élevé (2).

L'indice baisse très légèrement de 2005 à 2006 (de 42,3 à 42,2 %, soit - 0,1 point) et est passé de 42,2 % en 2006 à 43,8 % en 2008, soit une hausse de 1,6 point en deux ans (voir le tableau 1). Une hausse de 0,8 point annuel doit être considérée comme soutenue (3). On observe une hausse de la ségrégation sociale alors que, sur la période 2005-2008, la proportion d'élèves d'origine défavorisée a baissé dans les collèges parisiens, faiblement de 2005 à 2006 (- 0,2 point), nettement dans les deux années suivantes (- 1,5 point, soit - 0,75 point par an). Cette baisse aurait été un facteur favorable à la baisse de la ségrégation sociale si elle avait concerné davantage les établissements au recrutement populaire. La hausse de l'indice de dissimilarité indique globalement des mouvements inverses : une baisse des catégories populaires dans les collèges où elles

Tableau 1. – Indice de dissimilarité et proportion d'élèves d'origine défavorisée dans les collèges parisiens de la rentrée 2005 à la rentrée 2008

	2005	2006	Écart entre 2005 et 2006	2008	Écart entre 2006 et 2008
Proportion d'élèves défavorisés	20,0 %	19,2 %	- 0,2	17,7 %	- 1,5
Indice de dissimilarité	42,3 %	42,2 %	- 0,1	43,8 %	+ 1,6

Lecture : dans les collèges parisiens, l'indice de dissimilarité est de 42,3 % en 2005. De 2005 à 2006, l'indice de dissimilarité a baissé de 0,1 point.

étaient déjà sous-représentées et une hausse dans les collèges populaires. Une question centrale est l'explication de la stabilité de l'indice de dissimilarité de 2005 à 2006 et sa croissance à partir de 2007. Soit la croissance de l'indice de dissimilarité reflète la croissance de la ségrégation urbaine, soit elle résulte de l'assouplissement de la carte scolaire mis en œuvre à la rentrée 2007 dans le secteur public, soit enfin elle provient d'une croissance de la ségrégation dans le secteur privé, hypothèse étudiée ultérieurement. Ces trois explications ne sont pas exclusives et chacune doit être envisagée.

Croissance de la ségrégation inter-collèges et ségrégation urbaine : quelle relation ?

De 1990 à 1999, la ségrégation urbaine dans Paris et sa métropole est marquée par des mouvements contraires de ségrégation et de « déségrégation ». La ségrégation est croissante pour environ 60 % des effectifs des catégories sociales aisées, décroissante pour la quasi-totalité des effectifs des professions intermédiaires et contrastée pour les catégories

populaires. La tendance est à la ségrégation sociale pour les ouvriers et à la « déségrégation » parmi les employés, bien que la ségrégation domine pour les employés administratifs d'entreprise (Préteceille, 2006). Cette dynamique socio-spatiale relative à la période 1990-1999 présente deux limites : elle concerne la métropole parisienne et non Paris seul ; les évolutions les plus récentes ne sont pas connues. Le recours aux recensements de 1999 et 2006, en se limitant à la ville de Paris, permet d'actualiser ces résultats. Les cadres, déjà fortement surreprésentés à Paris, connaissent une croissance forte de leurs effectifs (+ 23,4 %), notamment dans les arrondissements moyens-populaires (4) (+ 33,8 %). Il en est de même des professions intermédiaires. Parallèlement, les employés et ouvriers, déjà sous-représentés, quittent la capitale. Il existe un double mouvement de déprolétarisation globale de la capitale et d'appropriation des quartiers populaires par les catégories moyennes et supérieures (voir le tableau 2).

La déprolétarisation de la capitale et la gentrification des quartiers moyens et populaires sont structurellement un facteur de baisse de la ségrégation

Tableau 2. – Évolution des catégories socioprofessionnelles à Paris par type d'arrondissement, entre 1999 et 2006

	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités
Effectif total en 1999	68 806	393 871	259 408	275 446	116 504	330 151
Effectif total en 2006	58 435	486 203	282 656	258 446	98 499	331 531
Évolution des catégories socioprofessionnelles à Paris	- 15,1 %	+ 23,4 %	+ 9,0 %	- 6,2 %	- 15,5 %	+ 0,4 %
Évolution des catégories socioprofessionnelles dans les arrondissements aisés	- 16,2 %	+ 16,4 %	+ 5,3 %	- 8,4 %	- 18,6 %	+ 0,3 %
Évolution des catégories socioprofessionnelles dans les arrondissements moyens-supérieurs	- 13,9 %	+ 27,9 %	+ 8,7 %	- 6,5 %	- 16,6 %	+ 0,9 %
Évolution des catégories socioprofessionnelles dans les arrondissements moyens-populaires	- 14,3 %	+ 33,8 %	+ 14,0 %	- 3,4 %	- 12,4 %	- 0,1 %

Lecture : le nombre de cadres a augmenté de 33,8 % dans les arrondissements moyens-populaires (de 1999 à 2006). Source : recensements INSEE (exploitations secondaires, voir INSEE, 2009).

sociale. Toutefois une mesure de celle-ci a été réalisée car les variations des effectifs de chaque catégorie socioprofessionnelle par arrondissement ou groupe d'arrondissements sont susceptibles de n'exercer que des effets à la marge sur la ségrégation urbaine. Sur les vingt arrondissements parisiens et pour les quatre catégories sociales les plus nombreuses (voir le tableau 2), la ségrégation urbaine, mesurée par l'indice de dissimilarité, est soit stable (pour les employés, l'indice de dissimilarité est égal à 9,3 % en 1999 et 2006), soit en légère baisse. De 1999 à 2006, l'indice passe de 10,6 % à 10,0 % (- 0,6 point) pour les cadres ; de 7,2 % à 7,1 % (- 0,1 point) pour les professions intermédiaires et de 20,6 % à 19,1 % pour les ouvriers (- 1,5 point), population nettement plus discriminée et pour laquelle la baisse est aussi plus sensible. Pour autant qu'une analyse plus approfondie de la ségrégation urbaine puisse mettre en évidence une croissance de la ségrégation pour des catégories sociales plus détaillées, les éventuelles hausses, comme dans la période 1990-1999 (Préteceille, 2006), seraient d'une ampleur annuelle faible par rapport à l'augmentation de la ségrégation sociale inter-collèges (5). Les variations de la ségrégation sociale inter-collèges, soit une baisse de 0,1 point de 2005 à 2006 et une hausse de 1,6 point de 2006 à 2008 (voir le tableau 1), indiquent aussi un découplage par rapport à la ségrégation urbaine.

Si l'augmentation de la ségrégation sociale inter-collèges ne peut être globalement reliée à la ségrégation urbaine, elle est susceptible d'être en rapport avec les nouvelles modalités de dérogation des élèves, mises en œuvre en 2007 et 2008. Celles-ci sont guidées par deux principes officiellement affichés : accroître la mixité sociale et accepter toutes les demandes de dérogation, sous réserve de places disponibles dans les établissements les plus demandés. L'acceptation des demandes de dérogation est favorisée par une baisse de la pression démographique entraînant une baisse des effectifs des collégiens de 6,1 % de 2000 à 2008 (MEN, 2006, 2009).

Assouplissement de la carte scolaire et croissance de la ségrégation sociale inter-collèges

Les affectations des élèves hors secteur suivent une logique sociale identifiée de longue date par la littérature : les demandes de dérogation et les affectations hors secteur sont sensiblement plus fréquentes pour les catégories aisées (Ballion & Cœuvrard, 1987 ; Chausseron, 2001 ; François & Poupeau, 2008 ; van Zanten, 2009). Sur Paris, les demandes de dérogation

à la carte scolaire ont essentiellement pour objet la scolarisation dans un collège du groupe « urbain favorisé » afin d'éviter l'inscription dans le collège du secteur classé « urbain défavorisé » ou « mixte socialement, plutôt défavorisé » (Gilotte & Girard, 2005). Dans quelle mesure la politique d'assouplissement de la carte scolaire mise en œuvre depuis 2007 a-t-elle pu favoriser la ségrégation sociale ? Cette politique a permis une croissance du nombre de dérogations mais celles-ci émanent de façon très minoritaire des élèves boursiers (Obin & Peyroux, 2007). À Paris, le rectorat indique que 82 % des élèves boursiers ayant fait une demande de dérogation l'ont obtenue en 2007 et 74 % en 2008. Cette proportion élevée de dérogations accordées aux boursiers ne représente toutefois que 170 dérogations en 2008, soit une proportion *inférieure à 10 %* des demandes de dérogation accordées (6). La grande majorité des dérogations accordées, sollicitées principalement au titre d'un « parcours scolaire particulier », c'est-à-dire une demande d'options socialement distinctives, provient donc des élèves d'origines sociales moyenne et aisée et a favorisé, conformément aux recherches antérieures (Gilotte & Girard, 2005), une augmentation de la ségrégation sociale inter-collèges.

Pour expliquer ce phénomène, notamment depuis l'assouplissement de la carte scolaire à partir de 2007, il faut faire l'hypothèse d'une norme d'entre-soi scolaire croissante favorisée par le nouveau processus de dérogation. Cette norme est à la fois construite et subie par les acteurs de l'école. La croissance de la ségrégation sociale résulte en effet des décisions prises lors de la journée de dérogation où sont étudiées les demandes d'affectation des parents (Visier & Zoïa, 2008). Des demandes de dérogation croissantes indiquent des stratégies d'évitement parentales plus fréquentes et une partie d'entre elles débouche, si elles sont satisfaites par les autorités administratives, sur une hausse de l'indice de dissimilarité. Si l'inspection académique et les demandes parentales participent à la définition d'une norme scolaire de l'entre-soi, d'autres acteurs y contribuent, notamment les recteurs et les chefs d'établissement, par la constitution d'une offre pédagogique plus ou moins différenciée, qui oriente le choix des parents.

La croissance même modérée de la ségrégation urbaine « ethno- raciale » (Préteceille, 2009), associée à l'assouplissement de la carte scolaire, a probablement contribué aussi à l'emprise de la norme scolaire de l'entre-soi et à la croissance de la ségrégation sociale inter-collèges observée sur la période 2006-2008. Les populations étrangères ont en effet une

visibilité sociale et scolaire dépendante de leur visibilité médiatique, plutôt en hausse sur les dernières années, et elles sont une des raisons des comportements d'évitement des établissements populaires aux réputations scolaires et sociales dégradées. La Cour des comptes (2009) indique que sur un total de 254 collèges « ambition réussite », qui scolarisent fréquemment une forte proportion d'élèves d'origine étrangère, 186 ont perdu des élèves.

LA SÉGRÉGATION SOCIALE INTER-COLLÈGES : L'ANALYSE PAR ÉTABLISSEMENT

Il est nécessaire d'approfondir l'analyse en cherchant à connaître les collèges qui contribuent le plus à la ségrégation sociale. L'investigation a été menée dans trois groupements d'arrondissement précédemment définis afin d'éviter un émiettement des données, certains arrondissements comptant moins de cinq collèges. La contribution d'un collège à la ségrégation sociale est en hausse (ou en baisse) si sa proportion d'élèves défavorisés s'éloigne (ou se rapproche) de la moyenne des élèves défavorisés dans le groupement d'arrondissement considéré, respec-

tivement 8,8 %, 18,8 % et 32,8 % en 2008, pour les arrondissements aisés, moyens-supérieurs et moyens-populaires.

Une contribution très inégale des établissements à la ségrégation sociale

Dans les arrondissements aisés, la contribution théorique de chacun des 75 collèges à l'indice de dissimilarité est de 1/75 (soit 1,3 %). Or 10 % de ces établissements (8 sur 75) expliquent plus du tiers de la ségrégation sociale. Ces établissements présentent deux profils sociaux opposés. Les premiers se caractérisent par une proportion très faible d'élèves défavorisés, inférieure à 2 %, tels que les collèges privés Fénélon dans le 8^e arrondissement et Stanislas dans le 6^e arrondissement. Les seconds scolarisent une proportion élevée de collégiens d'origine populaire pour des arrondissements aisés, plus de 20 %, voire plus de 35 % (voir le tableau 3) comme les collèges publics Turgot (3^e arrondissement), Balzac (17^e arrondissement) et Vian (17^e arrondissement).

Les établissements qui contribuent fortement à la ségrégation sociale ne constituent pas une hiérarchie stable. De 2006 à 2008, certains ont un recrutement

Tableau 3. – Proportion d'élèves défavorisés et contribution de collèges situés dans les arrondissements aisés à l'indice de dissimilarité (2006-2008)

Arrondissements aisés		Proportion d'élèves défavorisés en 2006	Contribution à l'ID en 2006	Proportion d'élèves défavorisés en 2008	Contribution à l'ID en 2008	Écart de contribution à l'ID entre 2006 et 2008	Effectif des collèges en 2006 (écart 2006-2008)
Baisse de la contribution à l'ID							
Collège Balzac (17 ^e)	PU	27,8 %	6,0 %	21,4 %	5,0 %	- 0,99	810 (+88)
Collège Mallarmé (17 ^e)	PU	26,6 %	5,1 %	23,4 %	4,5 %	- 0,58	744 (-39)
Collège Fénélon (8 ^e)	PV	0,9 %	4,0 %	1,6 %	3,7 %	- 0,34	1 056 (+16)
Collège Stanislas (6 ^e)	PV	1,1 %	3,9 %	1,3 %	3,5 %	- 0,33	1 073 (+89)
Hausse de la contribution à l'ID							
Collège Blomet (15 ^e)	PV	18,4 %	2,5 %	20,0 %	3,6 %	+ 1,08	722 (+8)
Collège Vian (17 ^e)	PU	26,0 %	4,1 %	31,3 %	5,3 %	+ 1,19	627 (-87)
Collège Say (16 ^e)	PU	8,2 %	0,5 %	6,3 %	0,8 %	+ 0,30	656 (+30)
Collège Turgot (3 ^e , ZEP)	PU	34,3 %	5,2 %	35,7 %	5,5 %	+ 0,30	519 (-57)

Lecture : le collège public Balzac scolarise 27,8 % d'élèves défavorisés. Sa contribution à la ségrégation sociale inter-collèges (l'indice de dissimilarité) dans les arrondissements aisés est de 6,0 % en 2006. Cette contribution baisse de 0,99 point de 2006 à 2008. Son effectif est de 810 élèves en 2006 et a augmenté de 88 élèves de 2006 à 2008.

qui se rapproche de la moyenne des arrondissements aisés. Leur contribution à la ségrégation sociale diminue. Il en est ainsi des collèges Balzac, Mallarmé, Fénelon et Stanislas. Les deux premiers, établissements populaires, ont un recrutement qui devient un peu moins populaire ; les deux derniers, établissements d'excellence, un recrutement légèrement plus populaire. Les écarts de recrutement social entre ces deux profils de collèges demeurent toutefois considérables (voir le tableau 3).

Si certains établissements se rapprochent de la moyenne, d'autres, au recrutement très populaire, s'en éloignent. Il en est ainsi des collèges Blomet, Vian ou Turgot. Ce dernier présente trois caractéristiques (voir le tableau 3). D'une part, il est classé en zone d'éducation prioritaire, classement qui ne favorise pas une bonne réputation ; d'autre part, il est le collège dont le recrutement est le plus populaire de tous les collèges des arrondissements aisés et, à ce titre, sa contribution à la ségrégation sociale est la plus élevée ; enfin ses effectifs ont baissé de 10 % de 2006 à 2008, alors que ceux-ci avaient augmenté de 6 % de 2005 à 2006, avant l'assouplissement de la carte scolaire. Ces spécificités sont en partie liées. La forte surreprésentation des élèves d'origine populaire diminue son attractivité et favorise la perte d'effectif, dès que les dérogations à la carte scolaire sont assouplies. Cette spirale du déclin est en œuvre de façon encore plus marquée dans le collège Vian. Depuis l'assouplissement de la carte scolaire, son recrutement s'est prolétarisé et parallèlement son effectif a baissé. La diminution de son effectif avoisine 15 % en deux ans alors qu'il était en légère augmentation auparavant (617 élèves en 2005, 627 en 2006 et 540 en 2008). Les quatre collèges « ambition réussite » des 18^e et 19^e arrondissements (collèges Philippe, Rouault, Utrillo, Clémenceau) connaissent la même dynamique : perte d'effectif et prolétarianisation. Parallèlement aux évolutions qui ont marqué ces collèges populaires, des établissements au recrutement aisé, tels celui de Say, ont gagné 30 élèves, leur recrutement est devenu plus aisé et leur contribution à la ségrégation sociale inter-collèges a augmenté. Comment rendre compte de ces dynamiques démographiques et sociales ?

Des dynamiques d'établissement à la fois typiques et diverses

Il est possible de distinguer deux dynamiques d'établissements, typiques et opposées : perte d'effectif et prolétarianisation vs gain d'effectif et embour-

geoisement. Toutefois les contre-exemples sont loin d'être exceptionnels (par exemple les collèges Stanislas, Fénelon, Beaumarchais), si bien que les évolutions typiques coexistent avec une diversité certaine : les pertes et gains d'élèves ne se réduisent pas à des phénomènes de prolétarianisation et d'embourgeoisement. Ainsi des collèges peuvent se prolétarianiser en gagnant des élèves (collèges Blomet et Beaumarchais) ; d'autres devenir moins populaires tout en perdant (collège Blaise), même si cette situation est peu fréquente (voir l'annexe 2). Il existe des « effets établissements », des spécificités de quartier et d'arrondissement, des particularités urbaines locales (avec, par exemple, l'ouverture de nouveaux logements sociaux), des espaces de concurrence spécifique et des politiques de chefs d'établissement qui favorisent ou ralentissent le processus général de ségrégation sociale inter-collèges et la variation des effectifs (7).

Ces variations d'effectifs inter-collèges ne sont pas à somme nulle. Outre un accroissement global de la ségrégation sociale, les collèges des arrondissements aisés gagnent 223 élèves entre 2006 et 2008 ; ceux des collèges situés dans les arrondissements moyens-supérieurs en gagnent 150 et les collèges situés dans les arrondissements moyens-populaires en perdent plus de 1 100. Or ces évolutions sont à l'inverse des évolutions démographiques : les arrondissements moyens-populaires ont la démographie la plus dynamique (+ 54 % des gains de population de 1999 à 2006) et les arrondissements aisés, où l'immobilier de bureau concurrence un habitat au prix particulièrement élevé, connaissent une croissance démographique réduite (+ 7 % de la croissance démographique de 1999 à 2006). Ces déplacements de population d'élèves inter-arrondissements, contraires aux évolutions démographiques, constituent une mesure des stratégies de fuite des arrondissements et des collèges moyens et populaires.

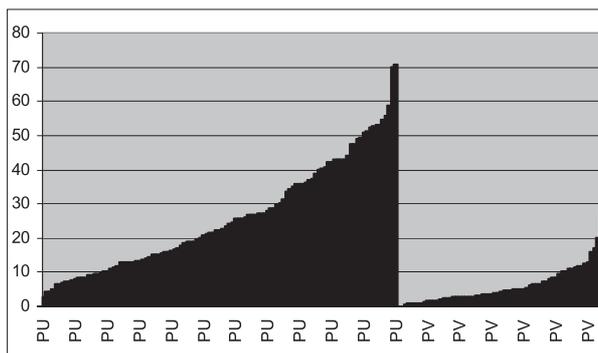
L'analyse de la ségrégation sociale par collège permet de dégager deux types de résultats. D'abord la ségrégation sociale des collèges résulte, pour une bonne part, d'un phénomène de concentration des élèves défavorisés et favorisés dans un nombre restreint d'établissements. Ce résultat vaut pour les trois groupements d'arrondissement réalisés. Il ne va nullement de soi et présente un intérêt pratique. Dans les décisions d'affectation ou de dérogation des élèves, la connaissance précise et quantifiée des établissements participant le plus à la ségrégation sociale pourrait susciter une vigilance particulière pour ne pas déplorer globalement ce qui est par

ailleurs accentué localement, par exemple dans les collèges Turgot, Vian, Beaumarchais, Fournier (voir le tableau 3 et l'annexe 2). Ensuite, pour les établissements situés en ZEP-REP, s'ils bénéficient d'aides spécifiques dans le cadre d'une politique de discrimination positive, ils subissent aussi, lorsque leur contribution à l'indice de dissimilarité s'accroît, un contexte de scolarisation de plus en plus défavorable aux progrès scolaires de leurs élèves, c'est-à-dire une réelle discrimination, à l'opposé de la discrimination positive dont ils sont censés bénéficier. L'analyse a pour l'instant étudié l'évolution de la ségrégation sociale à un niveau global et au niveau des collèges. Une analyse de la ségrégation sociale inter-collèges doit aussi distinguer les collèges privés des collèges publics, seuls concernés par la politique d'assouplissement de la carte scolaire.

LA SÉGRÉGATION SOCIALE INTER-COLLÈGES : L'EFFET DU SECTEUR D'ENSEIGNEMENT

Les secteurs public et privé scolarisent des populations d'élèves nettement différenciées socialement. Dans le secteur public, un gros tiers des collégiens (37 %) est d'origine aisée. Cette proportion se monte à 66 % dans le secteur privé. La différence entre les deux secteurs d'enseignement est encore plus nette si on compare les proportions respectives d'élèves d'origine défavorisée : 5 % dans le secteur privé et 24 % dans le secteur public. La disproportion numérique est considérable (voir le graphique 3). Il faut conclure à une spécialisation sociale de l'enseignement privé dans la scolarisation des enfants des catégories aisées. Cette spécialisation de chaque secteur d'enseignement n'informe pas du niveau de ségréga-

Graphique 3. – Part des élèves d'origine défavorisée scolarisés dans les 176 collèges parisiens publics (PU) et privés (PV) en 2008



tion sociale propre à chaque secteur. Celle-ci pourrait même être plus limitée dans le secteur privé que dans le secteur public, pour autant que les élèves d'origine populaire, moins nombreux, seraient répartis de façon moins inégale dans les différents collèges.

La comparaison des indices de dissimilarité de chaque secteur d'enseignement autorise trois constats. D'abord, quelle que soit l'année considérée, l'indice de dissimilarité global est plus élevé que l'indice de chaque secteur (voir le tableau 4). Ce résultat tient aux différences du recrutement social de chaque type d'enseignement : proportion faible d'élèves défavorisés dans le privé (5,2 % en 2008), proportion plus forte dans le public (24,1 % en 2008). En calculant l'indice de dissimilarité sur l'ensemble des collèges, la dispersion des collèges par rapport à la moyenne des élèves d'origine défavorisée est plus grande et l'indice s'accroît.

Ensuite, de 2005 à 2008, la ségrégation sociale est plus forte dans le secteur privé que dans le secteur

Tableau 4. – Évolution de l'indice de dissimilarité dans les collèges publics et privés entre 2005 et 2008

Indice de dissimilarité	2005	2006	Écart entre 2005 et 2006	2008	Écart entre 2006 et 2008
Collèges publics	33,4 %	33,4 %	+ 0,0	34,5 %	+ 1,1
Collèges privés	35,2 %	35,7 %	+ 0,5	38,8 %	+ 3,1
Écart entre les collèges publics et privés	1,8	2,3		4,3	
Ensemble des collèges	42,3 %	42,2 %	- 0,1	43,8 %	+ 1,6

Lecture : dans les collèges privés, l'indice de dissimilarité est de 35,2 % en 2005. De 2005 à 2006, l'indice de dissimilarité dans le secteur privé a augmenté de 0,5 point.

public. Si la spécialisation bourgeoise des établissements privés est connue depuis longtemps, à la fois dans la région parisienne (Oberti, 2007) et au niveau européen (Delvaux, 2006), la diversité des profils sociaux des établissements privés est peu quantifiée. À Paris, le niveau de spécialisation sociale du secteur privé est généralement sous-estimé. Ainsi, sur les douze collèges scolarisant moins de 2 % d'élèves d'origine défavorisée, onze sont privés. Ces établissements contribuent de façon forte au caractère ségrégatif du secteur privé, car les collèges privés au recrutement moyen sont également fréquents. Dans le secteur public, la distribution des établissements selon la proportion d'élèves d'origine populaire est un peu moins inégale. Certains collèges de la capitale ont certes un recrutement très aisé et d'autres très populaire, mais le profil majoritaire est davantage moyen et mixte. Ces profils de recrutements sociaux, différents pour les collèges publics et les collèges privés, expliquent une ségrégation sociale un peu plus forte dans les collèges du secteur privé.

Enfin la ségrégation sociale inter-collèges, plus élevée dans le secteur privé, connaît une croissance plus soutenue que celle du secteur public. En 2005, l'indice de ségrégation est de 33,4 % dans le public et de 35,2 % dans le privé. L'écart est de 1,8 point. En 2008, l'écart a plus que doublé et atteint 4,3 point (voir le tableau 4). Comment expliquer une telle évolution ? Pour le secteur public, avant la politique d'assouplissement de la carte scolaire, la limitation des demandes de dérogation permettait une stabilité de la ségrégation sociale. L'augmentation des dérogations acceptées a entraîné une hausse de cette ségrégation (+ 1,1 point lors des rentrées scolaires 2007 et 2008). Cette augmentation reste toutefois limitée par rapport au secteur privé pour au moins une raison. À Paris, le nombre de parents dont les demandes sont satisfaites reste faible (49 % seulement, à comparer à un taux de satisfaction national proche des 80 %) et a limité le potentiel de ségrégation sociale lié à l'assouplissement de la carte scolaire. En revanche, pour le secteur privé, la ségrégation sociale inter-collèges augmente *avant* l'assouplissement de la carte scolaire (l'indice de dissimilarité augmente de 0,5 point de 2005 à 2006) et encore davantage depuis l'assouplissement. De 2006 à 2008, l'indice de dissimilarité augmente de 3,1 point (voir le tableau 4). La norme de l'entre-soi scolaire s'exerce continuellement, de façon croissante et sans contrôle. La politique d'assouplissement de la carte scolaire est même susceptible d'avoir produit des effets pervers en raison de l'interdépendance systémique des secteurs public et privé, déjà analysée dans les capitales

régionales (Barthon & Monfroy, 2006 ; Merle, 2009b). Les annonces présidentielles et ministérielles d'assouplissement de la carte scolaire ont suscité des espoirs et, tout autant, provoqué la déception de parents parisiens éconduits et la fuite d'une partie des élèves du secteur public vers les collèges privés. Ainsi, de 2005 à 2008, le nombre de collégiens scolarisés dans le privé passe de 32,5 % à 34,0 % (soit + 1,5 point) et plus de la moitié de cette hausse (+ 0,8 point) a eu lieu à la rentrée 2007. Cette croissance des effectifs du secteur privé par rapport au secteur public est concomitante de l'augmentation globale de la ségrégation sociale interne des collèges privés.

CONCLUSION

Dans l'académie de Paris, la stabilité de la ségrégation sociale inter-collèges de 2005 à 2006 et sa croissance à partir de 2007 constituent un premier bilan de la politique d'assouplissement de la carte scolaire. L'objectif annoncé d'une plus grande mixité sociale n'a pas été atteint. Au contraire, l'assouplissement de la carte scolaire a favorisé une emprise croissante de la norme scolaire de l'entre-soi et, de façon concomitante, un recul des principes et pratiques de la mixité sociale. Cette recherche permet de dégager un second résultat tout aussi essentiel. À Paris, la ségrégation sociale inter-collèges est plus forte dans le secteur privé que dans le secteur public. De 2005 à 2008, cette ségrégation sociale s'accroît aussi plus fortement dans le secteur privé. Il faut en tirer deux conclusions. Si l'objectif poursuivi est celui de la mixité sociale, le modèle du libre choix, en vigueur dans le secteur privé, ne peut être pris comme modèle de gestion des flux d'élèves pour le secteur public – horizon actuel de la politique d'assouplissement de la carte scolaire – puisqu'il s'agit du modèle le moins performant en termes de mixité sociale. Ensuite une politique d'affectation des élèves qui se donne pour objectif d'augmenter la mixité sociale doit, de façon prioritaire, modifier la gestion actuelle des flux d'élèves dans le secteur privé, dans lequel la ségrégation sociale est la plus élevée et connaît une croissance plus soutenue.

Si l'assouplissement de la carte scolaire a plus favorisé la ségrégation sociale que la mixité, faut-il pour autant revenir à la sectorisation antérieure, voire la renforcer, pour contenir la ségrégation sociale ? Nullement. Ce système d'affectation favorisait la

ségrégation urbaine (Oberti, 2007), l'élévation du prix des logements dans les secteurs scolaires recherchés (Fack & Grenet, 2009) et n'a pas empêché un niveau élevé de ségrégation sociale, comme l'atteste la situation de l'académie de Paris. Encore que, à Paris et dans d'autres grandes villes françaises, la ségrégation sociale est parfois plus élevée dans les collèges privés non soumis à la carte scolaire. En ce sens, il est erroné de considérer que la carte scolaire est à l'origine de la ségrégation scolaire ou urbaine alors que, sans carte scolaire, ces deux phénomènes sont autant, voire davantage, présents.

Pour favoriser la mixité sociale, il reste à inventer de nouvelles formes de régulation des demandes parentales et de gestion de l'offre pédagogique des établissements publics et privés. Deux pistes pourraient être explorées. D'une part, un rééquilibrage de l'offre pédagogique entre secteurs public et privé. La concurrence entre établissements n'a de sens que si leurs contraintes pédagogiques sont sembla-

bles, tout particulièrement en matière d'accueil des élèves en difficulté, actuellement massivement scolarisés dans l'enseignement public. D'autre part, des objectifs de mixité sociale pourraient être assignés aux établissements publics et privés. Des progrès sensibles pourraient être obtenus dans ce domaine si les collèges qui contribuent le plus fortement à la ségrégation sociale se rapprochaient progressivement du recrutement social moyen. Une telle politique a été menée avec succès pour la réduction des taux de redoublement. Au regard de l'intégration scolaire des populations d'élèves marginalisés, enjeu éducatif et social de première importance, une telle politique, ciblée sur les collèges les plus éloignés de la mixité sociale moyenne, mériterait d'être tentée.

Pierre Merle

pierremarle80@hotmail.com

Université de Haute Bretagne-Rennes 2 et IUFM de Bretagne, université de Bretagne-Occidentale

NOTES

- (1) Seuls les collèges communaux situés dans les petites communes, en l'absence d'une école primaire supérieure et d'un enseignement catholique concurrents, présentent une mixité sociale non négligeable (Prost, 2008).
- (2) Les comparaisons internationales de l'indice de dissimilarité ne sont pas pertinentes. L'indice est dépendant des constructions statistiques nationales des catégories sociales et celles-ci sont variables selon les pays.
- (3) Voir les variations de l'indice de dissimilarité présentées à la note 5.
- (4) L'investigation a été menée dans trois groupements d'arrondissement afin d'éviter un émiettement des données (par exemple, le premier arrondissement de Paris ne compte que deux collèges alors que le 13^e en compte seize). Pour permettre des comparaisons pertinentes, les vingt arrondissements parisiens ont fait l'objet de regroupements en fonction des proportions des élèves défavorisés scolarisés dans chaque arrondissement. Trois groupements ont ainsi été définis : les arrondissements aisés (1^{er} à 8^e et 15^e à 17^e) ; moyens-supérieurs (9^e à 14^e) ; moyens-populaires (18^e à 20^e).
- (5) Pour les cadres administratifs d'entreprise, pour lesquels l'auto-ségrégation a le plus augmenté parmi les cadres de 1990 à 1999, l'indice de ségrégation est passé de 29,2 % à 31,5 %, soit une hausse de 0,25 point annuel (Préteceille, 2006).
- (6) Ces données chiffrées et les données ultérieures proviennent du rectorat de Paris et de l'agence de presse AEF (AEF, 2007, 2009).
- (7) Situations typiques et diversité valent aussi pour les 21 collèges « ambition réussite » de Marseille. À la rentrée 2009, ceux-ci ont perdu en moyenne 8 % de leur effectif en raison des dérogations accordées dans le cadre de l'assouplissement de la carte scolaire. Sur les 21 collèges, quatre sont attractifs, deux sont à l'équilibre et quinze sont fuis, spécialement le collège Jean Moulin qui a perdu 30 % de son effectif (AEF, 2010).

BIBLIOGRAPHIE

- AEF (2007). « Bilan carte scolaire : à Paris, les élèves handicapés ont davantage profité de l'assouplissement de la carte scolaire que les boursiers ». Dépêche n° 83418 du 13 septembre 2007. Disponible sur Internet à l'adresse : <http://www.aef.info/public/fr/abonne/depeche/depeche_detail.php?id=83418> (consulté le 6 avril 2010).
- AEF (2009). « Bilan de Xavier Darcos : la suppression de la carte scolaire doit être encadrée pour garantir la mixité scolaire ». Dépêche n° 116092 du 24 juin 2009. Disponible sur Internet à l'adresse : <http://www.aef.info/public/fr/abonne/depeche/depeche_detail.php?id=116092> (consulté le 6 avril 2010).
- AEF (2010). « Assouplissement de la carte scolaire : les collèges de l'éducation prioritaire à Marseille ont perdu 8 % de leur effectif à la rentrée 2009 ». Dépêche n° 126826 du 3 février 2010. Disponible sur Internet à l'adresse : <http://www.aef.info/public/fr/abonne/depeche/depeche_detail.php?id=126826> (consulté le 6 avril 2010).
- ALBOUY V. & WANECQ T. (2003). « Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles ». *Économie et statistiques*, n° 361, p. 27-52.
- BALLION R. & CEUVRARD F. (1987). *Nouvelles expériences concernant l'assouplissement de la sectorisation à l'entrée en sixième. Rapport au ministère de l'Éducation nationale*. Paris : Direction de l'évaluation et de la prospective.
- BARTHON C. & MONFROY B. (2006). « Une analyse systématique de la ségrégation entre collèges : l'exemple de la

- ville de Lille ». *Revue française de pédagogie*, n° 156, p. 29-38.
- CHAUSSEYERON C. (2001). « Le choix de l'établissement au début des études secondaires ». *Note d'information*, n° 42.
- COUR DES COMPTES (2009). *L'articulation entre les dispositifs de la politique de la ville et de l'éducation nationale dans les quartiers sensibles. Rapport PA 56207*. Disponible sur Internet à l'adresse : <<http://carep.ac-rouen.fr/IMG/pdf/nps4F.tmp.pdf>> (consulté le 6 avril 2010).
- DELVAUX B. (2006). « Compétition entre écoles et ségrégations des élèves dans six espaces locaux européens ». *Revue française de pédagogie*, n° 156, p. 63-73.
- DURU-BELLAT M. & KIEFFER A. (2008). « Du baccalauréat à l'enseignement supérieur en France : déplacement et recomposition des inégalités ». *Population*, n° 1, p. 123-157.
- DURU-BELLAT M. & SUCHAUT B. (2005). « L'approche sociologique des effets du contexte scolaire : méthodes et difficultés ». *Revue internationale de psychologie sociale*, vol. 18, n° 3, p. 65-74.
- FAK G. & GRENET J. (2009). « Sectorisation des collèges et prix des logements à Paris ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 180, p. 44-63.
- FELOUZIS G., LIOT F. & PERROTON J. (2005). *L'apartheid scolaire. Enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges*. Paris : Éd. du Seuil.
- FRANÇOIS J.-C. & POUPEAU F. (2008). « Les déterminants socio-spatiaux du placement scolaire ». *Revue française de sociologie*, vol. 49, n° 1, p. 93-126.
- GILLOTTE O. & GIRARD P. (2005). « La sectorisation, l'affectation et l'évitement scolaire dans les classes de sixième à Paris en 2003 ». *Éducation et formations*, n° 71, p. 137-149.
- HIRT N. (2007). *Impact de la liberté de choix sur l'équité des systèmes éducatifs ouest-européens*. Bruxelles : APED. Disponible sur Internet à l'adresse : <http://www.skolo.org/IMG/pdf/Liberte_de_choix.pdf> (consulté le 6 avril 2010).
- INSEE (2009). *Les résultats des recensements de la population*. Paris : INSEE. Disponible sur Internet à l'adresse : <<http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=recensements.htm>> (consulté le 6 avril 2010).
- LELIÈVRE C. (1990). *Histoire des institutions scolaires*. Paris : Nathan.
- LELIÈVRE F. & LELIÈVRE C. (1991). *Histoire de la scolarisation des filles*. Paris : Nathan.
- MAETZ I. (2004). « Public et privé : flux, parcours scolaires et caractéristiques des élèves ». *Éducation et formations*, n° 69, p. 23-35.
- MERLE P. (2000). « Le concept de démocratisation d'une institution scolaire : une typologie et sa mise à l'épreuve ». *Population*, n° 1, p. 15-50.
- MERLE P. (2009a). *La démocratisation de l'enseignement*. Paris : La Découverte.
- MERLE P. (2009b). « Assouplissement de la carte scolaire et ségrégation sociale. Les collèges publics et privés en Bretagne (2000-2008) ». *Séminaire international « Penser les marchés scolaires »*, Genève.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (2006). *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*. Paris : Direction de l'évaluation et de la prospective.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (2009). *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*. Paris : Direction de l'évaluation et de la prospective.
- MONS N. (2007). *Les nouvelles politiques éducatives. La France fait-elle les bons choix ?* Paris : PUF.
- MONSEUR C. & CRAHAY M. (2008). « Composition académique et sociale des établissements, efficacité et inégalités scolaires : une comparaison internationale ». *Revue française de pédagogie*, n° 164, p. 55-65.
- OBERTI M. (2007). *L'école dans la ville. Ségrégation, mixité, carte scolaire*. Paris : Presses de Sciences Po.
- OBIN J.-P. & PEYROUX C. (2007). *Les nouvelles dispositions de la carte scolaire. Rapport à monsieur le ministre de l'Éducation nationale, n° 2007-094*. Paris : IGEN-IGAENR. Disponible sur Internet à l'adresse : <http://education.weka.fr/media/file/1866_rapport-2007-094-dispositions-de-la-carte-scolaire.pdf> (consulté le 6 avril 2010).
- PIKETTY T. & VALDENAIRE M. (2006). « L'impact de la taille des classes sur la réussite scolaire dans les écoles, collèges et lycées français ». *Les dossiers*, n° 170. Paris : Direction de l'évaluation et de la prospective. Disponible sur Internet à l'adresse : <<http://media.education.gouv.fr/file/48/4/2484.pdf>> (consulté le 6 avril 2010).
- PINÇON M. & PINÇON-CHARLOT M. (2008). *Sociologie de la bourgeoisie*. Paris : La Découverte.
- PRÉTECEILLE E. (2006). « La ségrégation a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité ». *Sociétés contemporaines*, n° 62, p. 69-93.
- PRÉTECEILLE E. (2009). « La ségrégation ethno-raciale a-t-elle augmenté dans la métropole parisienne ? » *Revue française de sociologie*, vol. 50, n° 3, p. 489-519.
- PROST A. (2008). « Mixité sociale et démocratisation : l'enseignement secondaire entre les deux guerres ». In J.-L. Derouet & M.-C. Derouet-Besson, *Repenser la justice dans le domaine de l'éducation et de la formation*. Berne : Peter Lang et Lyon : INRP, p. 85-101.
- VANDENBERGHES V. (2001). « Educational equity: social interactions may matter ». In W. Hutmacher, D. Cochrane & N. Bottani, *In pursuit of equity in education. Using international indicators to compare equity policies*. Dordrecht : Kluwer academic publisher, p. 64-91.
- VISIER L. & ZOÏA G. (2008). *La carte scolaire et le territoire urbain*. Paris : PUF.
- ZANTEN A. van (2001). *L'école de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*. Paris : PUF.
- ZANTEN A. van (2009). *Choisir son école. Stratégies familiales et médiations locales*. Paris : PUF.
- ZANTEN A. van & OBIN J.-P. (2008). *La carte scolaire*. Paris : PUF.

Annexe 1. – Définition de l'indice de dissimilarité ID

$$ID = \frac{1}{2} \sum_{i=1}^n \left| \frac{x_i}{X} - \frac{y_i}{Y} \right|$$

x_i : population du groupe d'élèves défavorisés dans le collège i

y_i : population du groupe d'élèves d'une autre origine sociale dans le collège i

X : population totale d'élèves défavorisés dans les collèges parisiens

Y : population totale d'élèves d'une autre origine sociale dans les collèges parisiens

n : nombre de collèges parisiens

Annexe 2. – Proportion d'élèves défavorisés et contribution des collèges à l'indice de dissimilarité entre 2006 et 2008

Collèges situés dans les arrondissements moyens-supérieurs

Arrondissements moyens-supérieurs		Proportion d'élèves défavorisés en 2006	Contribution à l'ID en 2006	Proportion d'élèves défavorisés en 2008	Contribution à l'ID en 2008	Écart de contribution à l'ID entre 2006 et 2008	Effectif des collèges en 2006 (écart 2006-2008)
Baisse de la contribution à l'ID							
Franck (11 ^e)	PU	32,4 %	1,8 %	20,0 %	0,2 %	- 1,6	414 (-3)
Vilon (14 ^e)	PU	35,9 %	2,6 %	24,4 %	1,0 %	- 1,6	454 (+25)
Peguy (11 ^e)	PV	2,9 %	7,0 %	2,2 %	8,3 %	- 0,7	569 (-18)
Hausse de la contribution à l'ID							
Beaumarchais (11 ^e)	PU	39,5 %	2,2 %	42,9 %	3,4 %	+ 1,2	309 (+50)
Fournier (11 ^e)	PU	28,0 %	1,7 %	35,5 %	3,6 %	+ 1,9	596 (-41)
St-Michel (12 ^e)	PV	12,1 %	3,4 %	2,6 %	6,6 %	+ 3,2	1 050 (+6)

Lecture : le collège public Anne Franck scolarise 32,4 % d'élèves d'origine défavorisée. Sa contribution à l'indice de dissimilarité (ID) est de 1,8 % en 2006. Cette contribution baisse de 1,6 point de 2006 à 2008. Son effectif, 414 élèves en 2006, a baissé de 3 élèves de 2006 à 2008.

Collèges situés dans les arrondissements moyens-populaires

Arrondissements moyens-populaires		Proportion d'élèves défavorisés en 2006	Contribution à l'ID en 2006	Proportion d'élèves défavorisés en 2008	Contribution à l'ID en 2008	Écart de contribution à l'ID entre 2006 et 2008	Effectif des collèges en 2006 (écart 2006-2008)
Baisse de la contribution à l'ID							
Ravel (20 ^e)	PU	17,5 %	2,2 %	25,8 %	1,1 %	- 1,1	365 (-12)
Blaise (20 ^e)	PU	53,1 %	3,3 %	47,4 %	2,2 %	- 1,1	550 (-63)
Menahem (20 ^e)	PV	9,5 %	1,5 %	10,0 %	1,1 %	- 0,4	168 (-38)
Hausse de la contribution à l'ID							
St-Georges (19 ^e)	PV	12,5 %	3,1 %	11,5 %	3,7 %	+ 0,6	401 (+59)
Curie (18 ^e)	PU	64,1 %	3,8 %	69,8 %	4,9 %	+ 1,0	393 (+143)
Le Tac (18 ^e)	PU	14,6 %	2,8 %	10,8 %	3,9 %	+ 1,1	403 (+68)
Mozart (19 ^e)	PU	34,4 %	0,1 %	50,9 %	1,7 %	+ 1,6	288 (+1)

Lecture : le collège public Ravel scolarise 17,5 % d'élèves d'origine défavorisée en 2006. Sa contribution à l'indice de dissimilarité (ID) est de 2,2 % en 2006. Cette contribution baisse de 1,1 point de 2006 à 2008. Son effectif, 365 élèves en 2006, a baissé de 12 élèves de 2006 à 2008.